

Le petit saint-montais

Proverbe gascon

**Las garios grapos
toustens à l'endarré**

Traduction:

Les poules grattent toujours vers
l'arrière



Trimestriel

Foyer Rural

SAINT-MONT

N° 102

Hiver2020

Billet d'humeur

2020 va s'achever avec sa palette de couleurs

NOIR : son lot de catastrophes. Humainement un virus, des malades, des morts, des conflits.... Economiquement , un désastreSocialement je vous laisse l'appréciation...

ROUGE, les conséquences de ce noir sur toutes les personnes avec leurs réactions différentes et personnelles...

JAUNE avec son optimisme, symbole de la chaleur de la gaïté.

ROSE : la tendresse, l'enfance, le bonheur, les sentiments.

VERT : couleur de l'espérance, de la croissance, de la nature. Cette nature nécessaire, vitale.

BLEU : la fraîcheur, la confiance, la liberté, le calme.... Qui n'a pas tourné les yeux vers le ciel ou l'horizon au dessus de l'océan ? La pureté, le froid, la douceur, la propreté, la lumière.

Cet arc en ciel sera un pont vers 2021. C'est utopique ? Peut-être.

Je terminerai par ces mots : il faut de tout pour faire un monde.

Prenez soin de vous et des personnes autour de vous.

Kiki Boueilh



Au sommaire

Nouvelles de A à Z	page 2
La Vie du Village	pages 3 à 17
Conseil Municipal	pages 14 à 23
Agenda	page 24.

Nouvelles en bref de A à Z

Comme carte du foyer 2021:

Vous pouvez acheter la carte du foyer (10 €/an et/famille) par internet. En allant sur le site du foyer (www.foyerdesaint-mont.info) puis sur la vignette «adhérer» ou si vous préférez en allant au multi-services des Charmettes dès leur ouverture.

Oomme ouverture :

La mairie a changé ses heures d'ouverture. Merci de les noter :

le lundi de 9h à 17h,
le mardi de 14h à 17h,
le jeudi de 14h à 17h
(le samedi permanence des élus et Actions Sociales) de 10h à 12h.

Tel : 05 62 69 62 67.

Domme dépôt de linge :

Vous pouvez déposer votre linge au multi-services des Charmettes le lundi matin de 7h30 à 11h 30 et vous pouvez le récupérer à partir du jeudi aux heures habituelles d'ouverture.

Romme recensement :

Depuis le 1er janvier 1999 tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.

Momme mail:

Si vous désirez recevoir des informations en temps réel sur la vie saint montaise, vous pouvez donner votre adresse mail à foyerdesaintmont@gmail.com

Tomme tri :

Dans les casiers jaunes ou les grands poubelles jaunes il faut mettre **uniquement** du papier, carton, plastique polystyrène des emballages ainsi que les bombes aérosols.
Jamais de verres, assiettes et couverts en plastique ni papier alu et film ni nappes en papier (qui trop souvent contiennent des objets et restes divers).

La Colombelle

Cette année, malheureusement, la fête de la Colombelle n'a pu avoir lieu. Aussi le stand de vente de Saint-Mont a fait une décoration sur le thème «Street Art» dont voici quelques photos.



Le 11 novembre

Ce 11 novembre 2020, ensoleillé, le conseil municipal et Kleber porte drapeau ont rendu hommage aux soldats français tombés pour la France aux champs de bataille.

Une deuxième commémoration bien particulière en cette année 2020 avec l'application des protocoles sanitaires.



La Pétanque



La saison de pétanque s'est de nouveau arrêtée net le 23 octobre 2020

Si la situation peut être débloquée le 1er décembre l'on va organiser un concours en interne (avec tous les gestes barrières) pour finir la saison sur une note positive.

La compétition des coupes a pu reprendre en septembre (photos)

En coupe du Président nous avons perdu de peu à Barcelonne. (2)
En coupe du comité, Condom nous a donné une leçon de pétanque sur le terrain de Viella. (3)

Le 11 octobre notre journée annuelle de fin de saison était très réussie.
Repas au restaurant à Viella et ensuite concours en doublette (photos 4)

L'ABS adresse à tous les lecteurs et lectrices de passer, dans la mesure du possible, de bonnes fêtes de fin d'année et de se retrouver en 2021 avec une année sans COVID

Patrick Marcusse

SPSM

CUVEE DU MILLENAIRE

Célébration des 1000 ans de l'Eglise
Saint Jean Baptiste de Saint-Mont



Assemblage spécial au profit de la restauration de l'église



- 1 bouteille : 7 €
- 6 bouteilles : 39 €
- 1 verre sérigraphié : 2 €
- 6 verres sérigraphiés : 10 €

Gâteaux basques
Pastis gascons
9€

Commander au
06 89 30 56 38



Les fêtes de fin d'année approchent. Vous trouverez des idées pour vos petits cadeaux au dépôt de pain et à la maison des associations, objets réalisés par des petites mains.

Notre association relevant de l'intérêt général vous pouvez faire un don défiscalisable.

Association pour la sauvegarde du patrimoine de Saint-Mont

Faits Divers

Voici un article paru dans la presse parisienne « La Lanterne » en 1877 et un autre paru dans l'Aurore en 1905 de toute évidence inspiré du premier par un journaliste en mal de sujet.

Aller chercher pour faire son papier un fait divers vieux de 28 ans !!!!

Louis de Nodrest

GERS

Auch (par dépêche). — Dans une petite maisonnette du quartier de l'Extrême-Bas à Viella, habitait un jeune ménage d'ouvriers, les époux Bezos, leur enfant de quatre ans et la belle-mère, Mme Chapelain.

Originaire des Landes, le mari se montrait d'un caractère violent. Journallement les voisins étaient témoins des scènes de jalousie qui éclataient entre Bezos et sa femme, Marie-Louise.

De guerre lasse, celle-ci avait pris la résolution de fuir le toit conjugal pour se rendre à Bordeaux. Son départ était fixé au 31 janvier.

A cette nouvelle, Bezos perdit la tête : ni supplications, ni menaces, rien ne put fléchir Marie-Louise.

Après une scène terrible, fou de colère, le mari saisit un revolver et tira à bout portant sur sa malheureuse femme qui tomba foudroyée.

Au bruit de la détonation, la belle-mère accourut. Bezos continua à décharger son arme sans l'atteindre heureusement.

Puis, affolé, il prit la fuite à travers champs, se jeta vainement dans un ruisseau pour se noyer, gagna les landes boisées de **Saint-Mont** et se pendit à un châtaignier.

La Lanterne en 1877

MEURTRE ET SUICIDE. — *Auch.* — Un nommé Bezos, âgé de trente-quatre ans, cultivateur à **Saint-Mont**, près Riscle, très jaloux de sa femme, âgée de vingt-quatre ans, dont il avait un enfant, apprit que celle-ci, lassée et se sentant en danger, avait résolu de quitter le toit conjugal pour aller habiter Bordeaux. Dans un accès de fureur, il tira sur elle plusieurs coups de revolver et la tua. Il tira ensuite sur sa belle-mère sans l'atteindre, puis prit la fuite à travers champs et se jeta dans un ruisseau. Mais ne réussissant pas à se noyer, il se pendit à un châtaignier.

L'Aurore en 1905

Au Nom de la Liberté d'Expression

Le 16 octobre dernier Samuel Patty, professeur d'histoire a été décapité à Conflent Sainte Honorine, parce qu'il faisait son métier d'enseignant.

La liberté d'expression est au programme de notre école laïque, républicaine.
Elle nous garantit le droit de penser, de croire, de ne pas croire, en toute Liberté, en toute Egalité, en toute Fraternité, les 3 valeurs fondamentales inscrites au fronton de nos mairies.

Pour l'hommage national qui lui a été rendu, Gauvain Sers a écrit ce poème magnifique que je soumetts à votre réflexion.

Claude Jauze.

À Samuel Paty par Gauvain Sers

Ce matin, j'me suis tu
Sous l'coup de l'émotion

Paraît qu'on s'habitue
Quand l'infâme est légion
Tous ces hommes abattus
Pour les traits d'un crayon

Paraît qu'on s'habitue
À défendre à tout prix
Les 3 mots qu'on a lus
Aux frontons des mairies

Paraît qu'on s'habitue
Quand on manque de
savoir
Par chance, on a tous eu
Un professeur d'Histoire

Paraît qu'on s'habitue
A la pire barbarie
Mais jamais j'n'y ai cru
Et pas plus aujourd'hui

Paraît qu'on s'habitue
Aux horreurs qu'on vit là
Mais l'innocent qu'on tue

Je ne m'habitue pas.

La Vie du Village

Michel Crémonési nous a quittés à l'âge de 67 ans.

Quelle surprise, lorsque nous apprenions son décès, nous savions qu'il avait des ennuis de santé mais pas au point de nous quitter si brutalement. Michel et Marie José habitaient Barcelonne, après avoir habité longtemps à Saint Mont, où il aimait retrouver ses amis pour des parties de chasse. A cette famille éplorée, dur d'accepter cette séparation prématurée, Nous adressons à Marie José, à ses enfants Jérôme, Christelle, Céline et leurs familles, ses amis, nos condoléances attristées et notre soutien. *Josette Courtade*

La série noire qui continue ;

Dominique Labarrère nous a quittés à l'âge de 62 ans. La maladie l'a emporté en quelques semaines. Il n'aura pas beaucoup profité de sa retraite, bien méritée, après une vie de labeur.

Sa disparition nous laisse sans voix, mais nous garderons le souvenir de tous ces bons moments passés ensemble, repas de pêche, repas avec les amis, toutes les manifestations à Saint Mont à laquelle il aimait participer, la chasse.

Après avoir passé de nombreuses années à Saint Mont, il était parti à Viella dans la maison de sa maman, mais avait gardé les liens à St Mont.

Paulette, Anthony, la famille Labarrère et ses nombreux amis, nous partageons votre peine, nous vous adressons nos condoléances attristées et chaleureuses et vous assurons de notre soutien.

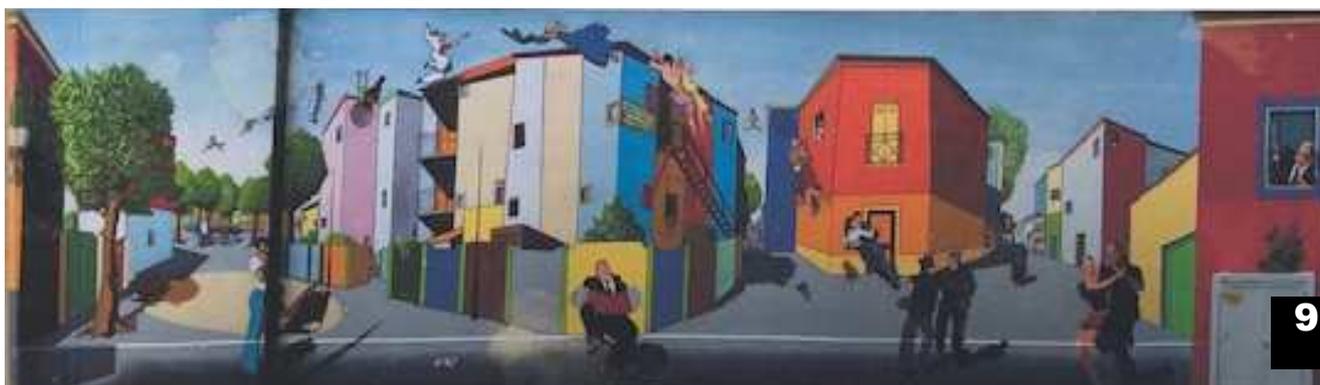
Josette Courtade



Alain Laborde-Laborde s'est éteint le 21 novembre dernier. D'origine Saint Montaise, puisqu'il était le petit-fils de Fernand et Noëlle Laborde, le frère de Claude Jauze et le cousin de Geneviève Laborde, Alain était une personnalité appréciée à Saint Mont. Ayant exercé le métier de professeur d'histoire et géographie à Tarbes il était aussi un artiste accompli. En effet depuis son plus jeune âge il a peint et dessiné en autodidacte. Ses peintures flamboyantes, colorées, figuratives et symboliques à la fois ont été exposées dans la région et au-delà de nos frontières. Très inspirées ses œuvres racontent une histoire à qui prend le temps de les lire.

Grand danseur de tango, il s'est impliqué dans l'équipe «Tarbes en Tango» pour laquelle il a réalisé longtemps les affiches du festival. Il laisse une œuvre foisonnante dont une fresque murale le «Caminito» rue Saint-Pierre au centre de Tarbes ainsi qu'à Ibos dans la cour de l'école maternelle.

Tchao l'Artiste. *Pascale Jauze Combes*



La Vie du Village



Après de nombreux rebondissements, nous avons finalement pu nous dire OUI.

Ce ne fut pas évident de préparer ce moment si particulier dans de telles circonstances, mais nous sommes très heureux d'être enfin mariés.

La fête s'est déroulée, entourée de nos proches et nos témoins, tout en respectant les mesures en vigueur n'en déplaise à certains.

Maintenant nous attendons que la situation sanitaire le permette pour pouvoir finaliser notre union à l'église.

Aurélie Jégun Dufau



La Vie du Village

Victor est arrivé le vendredi 13 novembre 2020

Sofia est vraiment trop fière de son petit frère.

Stéphanie et Nicolas Suzanne.

Le PSM souhaite beaucoup de bonheur à toute la famille.



Les Joyeux Compagnons



Générations Mouvement

FÉDÉRATION du GERS
1 place Maréchal Lannes
32018 AUCH Cedex 9
Tél. : 05 62 60 19 50

Auch, le 16 novembre 2020.

Objet : confinement 2, nouvelle fermeture de salle.

Chers Présidents, chers amis,

Le nouvel épisode sanitaire que nous connaissons oblige de nouveau à fermer nos salles de club. C'est une situation difficile pour tous. Mais confinement n'est pas synonyme d'inertie, aussi nous souhaitons rester proche de vous.

Vous trouverez en pièce jointe des jeux que vous pourrez glisser dans la boîte aux lettres de vos adhérents.

La période des fêtes de fin d'année arrive à grands pas et nous souhaitons être avec vous pour toutes ces manifestations.

Comme vous avez pu le lire sur La Dépêche du 13 novembre, le conseil d'administration de la Fédération du Gers propose de faire un arbre généalogique pour chaque adhérent. La Fédération peut prendre en charge la réalisation complète à partir de données ou photos que vous confierez à la fédé. Toutes les photos vous seront restituées.

Nous pouvons proposer la conception, et chaque adhérent ajoutera ses données personnelles.

Il est bien entendu que nous ne remonterons pas beaucoup de générations mais ce pourrait être un beau cadeau pour vos petits-enfants.

Merci à vous tous, chers présidents de rester proches de nos adhérents, de nous aider à apporter le meilleur à tous.

Prenez soin de tous, merci

La Présidente

Mado Guillory

Les Joyeux Compagnons



Les Gâteaux de Noël d'Alsace



En 2019, la FÉDÉ32 a organisé un voyage à Obernai pour faire le tour des marchés de Noël alsaciens dont les participants ont gardé le meilleur des souvenirs.

Cette région est riche en tradition gastronomique et notamment autour des fêtes de Noël.

On pense bien sûr aux fameux « bredela » (prononcer brédèla) ou plus spécifiquement Winachtsbredela (traduction littérale « petits gâteaux de Noël ») qui sont de petits fours confectionnés à partir de novembre.

Après la cuisson, ils sont conservés dans des boîtes métalliques et on les sert dès que l'occasion se présente : la visite d'un proche, d'un voisin, de la famille, du facteur, etc. ; ils agrémentent agréablement le café et les goûter. Joliment emballés, ils deviennent un petit cadeau « fait maison ».

Il existe une large variété de recettes que Fabienne, notre secrétaire, va partager avec vous, dans le respect des traditions familiales vu ses origines alsaciennes.

Vous êtes en confinement, vous sortez peu et avec grande prudence dans le respect des distanciations : quelques moments de pâtisserie à la maison seraient les biens venus !

La FÉDÉ 32 proposera **chaque semaine plusieurs recettes** (voir pièce jointe), il y en aura 24, sur le principe d'un calendrier de l'avent, à vous de choisir celles qui vous font envie !

Nous vous invitons ensuite à prendre une photo de votre fabrication et à l'envoyer à la fédération par mail à fede32@gmouv.org en précisant votre nom et votre club. Nous réaliserons ensuite un montage photo que nous partagerons bien sûr avec vous !

Pâtissières et pâtissiers à vos fourneaux et que la fête commence !

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mado Guillory'.

Mado Guillory

Les Joyeux Compagnons

Pour commencer Fabienne vous propose l'incontournable des bredela, très facile à faire et vous pouvez utiliser tous vos emporte-pièces.

Recette des Butterbredela (biscuits au beurre)

Ingrédients:

- 500g de farine T45
- 300g de beurre
- 250g de sucre semoule
- 2 œufs entiers
- 1 sachet de sucre vanillé
- 1/2 sachet de levure chimique
- 2 jaunes d'œufs (pour faire dorer les biscuits)



Préparation:

1. Cassez les œufs dans un saladier et ajoutez le sucre. Incorporez le sucre vanillé et mélangez immédiatement avec un fouet.
2. Dans un second saladier, mélangez la farine et le beurre préalablement ramolli avec les mains pour obtenir une pâte à l'aspect sableux.
3. Incorporez le mélange sucre et œufs et la levure chimique puis travaillez la pâte jusqu'à obtenir une pâte homogène. Filmez-la et laissez-la reposer 1h au frais.
4. Malaxez la pâte et étalez-la sur une épaisseur d'environ 4 mm. Découpez des formes à l'emporte-pièce et disposez-les sur une plaque recouverte de papier sulfurisé.
5. Badigeonnez-les de jaune d'œuf avec un pinceau pour les faire dorer puis enfournez la plaque dans le four à 180°C pendant 10 à 15 minutes. Ajoutez de la cannelle dans la pâte si vous aimez ça, c'est encore meilleur!

La Boutique de Saint-Mont



Information importante:
à partir de **lundi 30 novembre**, votre boutique rouvre ses portes:
du lundi au samedi
de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h
ainsi que le dimanche de 14 à 18h

Horaires exceptionnels de fin d'année:

la boutique de Saint Mont sera ouverte,
le dimanche 20 décembre de 10h à 12h30 et de 14h à 18h
les jeudis 24 et 31 décembre de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h

la boutique sera fermée les 25 décembre 2020 et 1er janvier 2021

Nous vous avons réservé pour vos cadeaux et tables de fêtes:

- *des coffrets cadeaux*
- *Les offres du mois (cf exemples ci-dessous)*
- *Le retour de notre fromager Francis tous les mardis après-midi devant la boutique*



Les offres DU MOIS

Pour votre repas de fête, nous vous offrons une bouteille de Madiran Géoglyphe pour l'achat d'une bouteille de Pacherenc du Vic-Bilh Saint Sylvestre 2013



1 bouteille achetée de Saint Sylvestre 2013
(AOC Pacherenc du Vic-Bilh en 50cl)
= 1 bouteille de Geoglyphe
AOC Madiran 2014 offerte

soit 30,10€ le duo

La Madeleine - AOC Saint Mont rouge 2015
Le Cirque Nord - AOC Saint Mont blanc 2017

35€ la bouteille
105€ le coffret de trois bouteilles & 1 verre carafe à décanter offert



Boutique de la Cave de Saint Mont

101 rue Bernard Tumapaler 32400 Saint Mont

05 62 69 69 50 ou stand.saintmont@plaimont.fr



*Joyeuses fêtes
et prenez soin de vous
et de vos proches*

La Vie du Village

En cette période si triste (crise sanitaire, mauvais temps) nous avons la douleur de perdre des amis, aussi aujourd'hui c'est Laurent Capdeville de Labarthète, notre voisin et ami qui nous a quittés à l'âge de 85 ans. Laurent a beaucoup participé au club des aînés. Il aimait beaucoup jouer à la belote, partager les goûters et repas et participait à de nombreuses manifestations à Saint Mont. Nous adressons à la famille Capdeville et à ses amis nos condoléances les plus chaleureuses et attristées.

Josette Courtade

Les Illuminations



Les Charmettes

L'ESAT des Charmettes ouvre sa pâtisserie.

Le 14 Décembre, l'ESAT « Les Charmettes » ouvre sa Pâtisserie « Plaisirs gourmands » à Riscle. L'occasion pour les gens d'ici et d'ailleurs de découvrir les gourmandises confectionnées par les travailleurs de l'ESAT et leurs moniteurs.

Le mot du Directeur : «

C'est un grand moment pour nous. Non seulement nous attendions cela depuis longtemps, mais en plus la période de Noël est toujours un moment particulier pour nos pâtisseries. Plus qu'une simple pâtisserie, c'est un véritable projet de société porté vers l'inclusion qui permet aux travailleurs en situation de handicap et aux moniteurs de montrer l'étendue de leur talent. Le laboratoire de production a été refait à neuf et pensé de façon pratique. La boutique est réellement magnifique ».

Les « Plaisirs Gourmands » des Charmettes sont installés 197 route d'Aquitaine à Riscle. La boutique proposera divers types de pain, des pâtisseries maison mais également des boissons chaudes et des plaisirs sucrés confectionnés sur place.

« Pour le moment la situation sanitaire et les restrictions qui en découlent ne permettent pas aux clients de déguster sur place mais dès que ce sera à nouveau possible nous les accueillerons avec plaisir. En attendant, j'encourage tout le monde, à se rendre à la boutique de notre pâtisserie pour goûter à toutes sortes de plaisirs gourmands et pour commander les bûches de Noël ».

Le SAVS de l'ADOUR va naître le 1^{er} janvier

Le premier janvier 2021, l'APAJH ouvrira un service d'accompagnement à la vie sociale rue des wagonnets à Riscle. Ce nouveau dispositif vise à accompagner les personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne et sociale.

« Ce dispositif vient compléter l'existant et offrira un panel plus complet dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Nous résonnons désormais en plateforme. C'est d'ailleurs pour cela que le regroupement de l'ESAT, du foyer d'hébergement, du foyer de vie, du SAVS et de l'EHPAD de Morlaàs (64) porte désormais le nom de Plateforme Accompagnement, Inclusion, Répit. L'objectif est d'accompagner les personnes vers plus d'autonomie en leur assurant un suivi et une assistance quand ils en ont besoin ».

Tristan Eyermann

Directeur

APAJH
Fédération

PLAISIRS
GOURMANDS

197 route d'Aquitaine
32400 Riscle

Passez vos commandes au
05 62 69 74 04
avant le 18 décembre 2020

Ne pas jeter sur la voie publique

En direct du Conseil Municipal

Mercredi 28 octobre 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-huit octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire. Date de la convocation : le 19 octobre 2020

Etaient Coralie CANTAU, Rémi CAZALET,
présentés Nathalie HARDUYA, Pauline
ICART-FABIOL, Corentin JEGUN,
Christine BOUEILH, Matthieu
PLOUVIER-KUNZ, Michel PETIT,
Murielle RIGAUD, et Christian
TOLLIS.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres affectés au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
Nombre de voix pour	10
Nombre de voix contre	00
Nombre d'abstentions	00

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (16 septembre 2020). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.

Pauline ICART-FABIOL est désignée secrétaire de séance.

Mission SPS pour la troisième tranche de l'église

Le Maire fait part aux conseillers du bilan positif du travail réalisé par Monsieur Frédéric OUVRARD de l'entreprise Sud-Ouest Coordination & SPS pour la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) pour la réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste de Saint-Mont lors de la première et de la deuxième tranche.

Mission SPS pour la troisième tranche de l'église

Puis il présente sa proposition pour une prestation de 1 850 € HT pour la troisième tranche.

Compte tenu que ce dernier avait donné entière satisfaction, qu'il a une bonne connaissance de l'édifice et des travaux déjà réalisés et que sa proposition s'élève à un montant similaire à celui de la première tranche, il propose de le reprendre.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide : de reprendre l'entreprise Sud-Ouest Coordination & SPS sis 59 rue du 11 Novembre – 65300 LANNEMEZAN – pour une prestation s'élevant à 1 850 € HT afin d'assurer la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé pour la troisième tranche des travaux de l'église ; d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette prestation.

Point sur les entreprises pour la troisième tranche de l'église

1 Parole est donnée à Christian TOLLIS qui a rencontré l'architecte, Denis DODEMAN, le représentant de TMH, Philippe DELAGE et Monsieur DELESTRE pour DELESTRE Industrie, le jeudi 15 octobre à la Mairie. Les débuts des travaux de la troisième tranche seront lancés dès la mi-novembre. Il est demandé à TMH, chargé du lot Menuiserie, de commencer par la porte latérale. En effet, cette plaque d'aggloméré est comme une verrue sur la façade latérale de l'église.

Le maire remercie les bénévoles du samedi 23 octobre qui, en quarante minutes, ont déménagé la sacristie.

Tout est prêt pour cette troisième tranche qui pourra être terminée au printemps.

2. Pouvoir de police spéciale du Maire

Le maire explique aux conseillers les pouvoirs de police spéciale concernant les compétences transférées à la communauté de communes Armagnac Adour. Ce pouvoir de police concerne la voirie (circulation et stationnement), les ordures ménagères (traitement et enlèvement), l'habitat (logements indignes ou insalubres) ... Or, le président de la CCAA n'a pas souhaité exercer ce pouvoir en lieu et place des communes qui lui avait été automatiquement transféré. Il revient donc au maire de l'exercer.

De plus, le maire soulève la problématique du passage piéton de Plaimont sur la route de Corneillan (VC 5). Il s'agit de respecter une limitation de vitesse de 30 km/h alors que les gens peuvent rouler à 80 km/h. il convient donc de

En direct du Conseil Municipal

signifier aux automobilistes leur entrée dans Saint-Mont en matérialisant par un panneau la limite communale. La procédure consiste à prendre un arrêté pour signifier cette limite avec deux panneaux : entrée dans le village, sortie du village.

3. Modification des statuts de la CCAA

Michel PETIT expose que le conseil communautaire qui s'est tenu le 21 septembre 2020 à Viella souhaite impulser une forte politique publique de santé pour notre territoire. En effet il a été proposé de créer et gérer un centre de santé intercommunal à Riscle, avec des antennes médicales à Aignan et Viella. Pour cela, il faut procéder à une modification des statuts.

Dans son mail du 28 septembre, le Président a précisé que, quitte à modifier les statuts, autant les mettre en conformité avec la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019. Il a donc saisi officiellement les maires en ce sens et adressé le projet de statuts. La compétence supplémentaire est citée en 6.7.

Il a également demandé l'adoption rapide de ces statuts par le conseil municipal, sachant qu'à partir de la date du 28 septembre 2020, le délai est de trois mois pour se prononcer (jusqu'au 28 décembre 2020). Toute absence de délibération vaudra alors acceptation.

Puis il invite les membres présents à se concerter.

Enfin, il donne lecture du projet de délibération suivant :

Objet : Approbation des statuts de la communauté de communes ARMAGNAC ADOUR

Le maire informe les conseillers municipaux que le président de la communauté de communes Armagnac Adour lui a adressé par courrier le lundi 28 septembre 2020 des nouveaux statuts pour la C.C.A.A.

Il s'agissait de mettre en conformité les anciens statuts avec la Loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019. La communauté des communes exercera en lieu et place des communes six compétences obligatoires sur sept (l'assainissement collectif et non collectif reste de compétence communale). Les autres compétences ne sont plus ni optionnelles ni facultatives mais forment le bloc des compétences supplémentaires. La communauté de communes en exerçait onze.

La communauté de communes souhaite exercer une douzième compétence supplémentaire :

Politique publique de santé d'intérêt communautaire

Création et gestion du centre de santé intercommunal à Riscle, ainsi que ses antennes médicales à Aignan et à Viella.

Le maire propose donc l'adoption de ces nouveaux statuts à l'ensemble des conseillers.

Après avoir écouté l'exposé du maire et la lecture de ces statuts, les conseillers municipaux décident d'adopter la modification des statuts de la communauté de communes Armagnac Adour, telle qu'elle leur a été présentée à l'unanimité.

Démission du troisième adjoint au Maire et son remplacement

Le maire fait part à l'assemblée de la décision de Geneviève LABORDE de ne plus ni être conseillère municipale, ni être adjointe. Il lit la lettre de l'intéressée ainsi que la réponse faite par le Préfet le 23 octobre 2020 qui a accepté sa démission. Il convient de réélire une adjointe chargée des affaires sociales de la commune puisqu'il y a déjà une adjointe aux finances et un adjoint à la voirie et aux travaux.

Avant de procéder à l'élection, le maire souhaite faire un point sur le climat tendu qui règne dans les villages. Saint-Mont n'est pas épargné. Les habitants se partagent entre ceux qui ont peur (à juste titre) de ce virus et qui souhaitent vivre précautionneusement, arrêtant toute activité sociale, et ceux qui souhaitent vouloir continuer une vie sociétale prenant en compte les mesures sanitaires imposées. Le maire rappelle que ce n'est pas dichotomique et qu'il faut laisser les gens agir sans les juger. Beaucoup de jugements, d'un côté comme de l'autre, sont venus augmenter cette tension qui règne. Il appelle à la plus grande tolérance et au plus grand respect. Toutes les manifestations qui se sont tenues depuis le 11 mai 2020, date du déconfinement, ont été organisées dans le strict respect des consignes sanitaires et du protocole imposé par la Préfecture. La seconde vague est annoncée. Il commente ensuite les mesures annoncées par le Président de la République et invite chaque conseiller à se prononcer. Chacun fait valoir son point de vue, voire son désaccord avec des événements passés. Le maire souhaite que la cohésion municipale l'emporte pour pouvoir affronter cette nouvelle période et être le plus proche possible des gens. La présence et le réconfort de tous seront nécessaires.

Puis il appelle les conseillers à procéder à l'élection du troisième adjoint au maire. Vu le code général des collectivités territoriales, Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination. Toutefois, les deux premiers adjoints ont déjà été élus le 23 mai 2020 et il convient de procéder à l'élection du troisième adjoint au maire, en remplacement de Geneviève LABORDE, démissionnaire.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. Madame Christine BOUEILH est candidate.

En direct du Conseil Municipal

Election du Troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1	nombre de bulletins :	10
2	bulletins blancs ou nuls :	01
3	suffrages exprimés :	09
4	majorité absolue :	05
5	A obtenu :	

Madame Christine BOUEILH : neuf (9) voix

Mme Christine BOUEILH ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Troisième Adjointe au Maire.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Murielle RIGAUD rappelle que la situation de la trésorerie est bonne (environ 145.000 €)

Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Coralie CANTAU

Pour l'instant, Coralie n'a pas réuni sa commission et avec le confinement, ce sera très difficile.

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente : Pauline ICART-FABIOL

Les fleurs d'hiver doivent être plantées. Les deux employés communaux ont pris livraison de la fleuriste de Riscle puisque les commandes sont restées identiques. Les travaux de plantation ont commencé.

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH

Le dispositif d'alerte concernant les routes inondées fonctionne bien. Des indicateurs lumineux sont positionnés sur les panneaux « Attention Route inondée ». Ils s'éclairent la nuit pour faire ralentir, voire rebrousser chemin, les automobilistes.

Christine BOUEILH préparera le second plan pour la période de confinement qui nous attend.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT

Le maire rappelle que le contrat du second employé communal arrivera à son terme le 01/02/2021 et qu'il convient de prendre une décision pour le renouveler. Christian TOLLIS et Corentin JEGUN vont rencontrer les deux agents d'entretien pour décider de ce qui doit être fait.

Travaux : Président : Corentin JEGUN.

Corentin JEGUN rappelle que la nacelle est réparée. Il convient donc de nettoyer la façade de la mairie et de remplacer la planche de rive. De plus, le problème de fuite au niveau des cellules photovoltaïques du logement communal n'est pas résolu, étant donné que l'entreprise ne répond pas aux sollicitations. Il conviendra de l'étudier en régie. Ensuite, il faudra programmer la réfection des plafonds des deux chambres de ce logement.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA

Nathalie HARDUYA relate la commission Loisirs Culture et Tourisme, au niveau de la CCAA, qui s'est déroulée le 27 octobre 2020 à Fustérouau. Il s'agissait de faire le point sur trois dossiers :

TOURISME : la compétence est gérée par le pays val d'Adour. La taxe de séjour sera moins élevée qu'en 2019, 2019 ayant été une année excellente. Il faut rappeler qu'il n'y a pas eu le Festival de Jazz In Marciac. Ensuite sont évoqués les chemins de randonnée et la continuation du tracé du vélo rail vers la tour de Termes. Il s'agira de pouvoir effectuer ce parcours avec un vélo rail à assistance électrique.

CULTURE : le schéma culturel ne s'est pas déroulé comme prévu. Seules trois associations ont pu tenir leur programme (ou un programme parallèle) : Académie médiévale, Spirales à Histoire et les Attracteurs de l'Etrange.

MUSIQUE : un point est fait sur l'école intercommunale de musique. Elle fonctionne, il y a 61 élèves inscrits.

1. Questions diverses

COPIL de Natura 2000

Le maire lit la note du Préfet qui prévoit que l'Institution Adour cède sa place au sein du COPIL au Syndicat Mixte Adour Amont. Il convient de délibérer pour s'opposer à cette nomination. Sinon, l'avis sera réputé favorable. Le conseil municipal décide de ne pas délibérer.

La séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes.

Le Maire,

Michel PETIT.

En direct du Conseil Municipal

Mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Date de la convocation : le 16 novembre 2020

Étaient présents : Christine BOUEILH, Coralie CANTAU, Rémi CAZALET, Nathalie HARDUYA, Pauline ICART-FABIOL, Corentin JEGUN, Michel PETIT, Matthieu PLOUVIER-KUNZ et Christian TOLLIS.

Était excusée : Murielle RIGAUD

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	09
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	09
Nombre de voix pour	09
Nombre de voix contre	00
Nombre d'abstentions	00

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (28 octobre 2020). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.

Pauline ICART-FABIOL est désignée secrétaire de séance.

Point sur les entreprises pour la troisième tranche de l'église et les mérules

Dans un premier temps, le maire signale que le tailleur de pierre confectionne les marches de l'escalier. Il s'agit d'un travail remarquable, qui mérite d'être visité. Malheureusement, il est très difficile dans le contexte sanitaire actuel de venir se rendre compte de ce travail admirable. Peut-être qu'après le 15 décembre 2020, les écoliers de Saint-mont pourront effectuer une sortie pédagogique.

Dans un second temps, le maire signale que la sacristie de l'église est infestée par ce champignon appelé mérule. Il convient donc de la traiter.

La société DIRECT Mérules a proposé une analyse en laboratoire et a certifié la présence de mérules.

Aussi, le maire présente les deux devis qui lui ont été proposés :

Premier prestataire : DIRECT Mérules qui propose pour les travaux et le traitement complet un devis de 5.600 € HT

Deuxième prestataire : il s'agit en fait d'une prestation groupée proposée par celui qui intervient sur le chantier de l'église : TMH pour un montant de 3.162 € et d'un prestataire associé SAPA s'occupant du traitement chimique de 1.075,20 HT

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, choisit les deux prestataires associés TMH pour des travaux de démolition et de préparation de 3.162 € HT et de SAPA pour le traitement chimique de 1.075,20 € HT.

Don de SPSM pour l'église

Le Maire fait part de sa rencontre avec les dirigeants de l'association Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Mont. Cette association a été créée pour récolter des fonds afin d'aider la commune dans son projet de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste.

Aujourd'hui, cette association souhaite verser 15.000 € (quinze mille euros) au profit de la commune pour la troisième tranche de travaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter la somme de quinze mille euros et autorise Monsieur le Maire à encaisser ce don.

2. Redevance d'Occupation du domaine Public par Orange

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à recouvrer les redevances maximales d'occupation du domaine public communal à savoir pour 2020 :

Contrat d'assurance statutaire CNP 2021

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de contrat d'assurance des Collectivités Locales et de leurs Etablissements Publics à l'égard des agents permanents affiliés à la C.N.R.A.C.L établi par la CNP.

Puis il précise que ce contrat est proposé avec un suivi des situations par le Centre de Gestion du Gers et qu'il garantit le décès, la maladie ou accident de vie privée, la maternité, l'adoption, la paternité et

En direct du conseil municipal

accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle. Sa durée serait d'un an à compter du 01 janvier 2021. Son taux de cotisations est fixé à 6.67 % de la base de l'assurance.

Puis, il invite les membres présents à se prononcer.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal : décide d'accepter cette proposition, autorise M. le Maire à signer le contrat 1406D-23413 avec la CNP sise à PARIS ainsi que tous les documents afférents à ce contrat.

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Christine BOUEILH prend la parole pour présenter les fiches concernant le Plan Communal de Sauvegarde. Il existe, pour réactualiser le PCS, 6 fiches-action décrivant les différentes missions des responsables.

Chaque fiche est lue et explicitée. Il faut aussi nommer un responsable :

Fiche du maire : son rôle est identifié et ses neuf actions sont explicitées

Fiche du secrétaire : il s'agit de décrire son rôle ; c'est une élue, Murielle RIGAUD qui est nommée responsable assistée de Ghislaine DAMBLAT pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Fiche du chargé des relations publiques : il s'agit de réceptionner, synthétiser, centraliser les informations. C'est Christine BOUEILH responsable, assistée de Christian TOLLIS.

Fiche du responsable Population. Il s'agit de s'assurer de l'information de la population, ainsi que de vérifier si des familles sont en situation d'urgence. Nathalie HARDUYA est nommée responsable assistée de Coralie CANTAU

Fiche du responsable Logistique et Economie : il convient de s'assurer des membres présents sur la commune, de mettre à disposition des autorités le matériel technique de la commune. Corentin JEGUN est responsable secondé par Christian TOLLIS.

Fiche du responsable Lieux Publics et E.R.P. : il s'agit d'informer les différents usagers des lieux publics, des établissements recevant du public (public ou privé) et de gérer toutes les mesures d'évacuation. Matthieu PLOUVIER est responsable, assisté de Rémi CAZALET

Dans un second temps, Christine BOUEILH propose d'agir contre les excès de vitesse au sein du village. Elle présente une documentation sur les radars pédagogiques. Le maire lui rappelle que le Syndicat des Energies du Gers subventionne ce type d'achat et que le maire de Viella, Jean-François THOMAS, a été nommé vice-président de ce syndicat. Christine BOUEILH va le contacter

Contrat sur le règlement général de protection des données

Le maire rappelle que la RGPD s'applique et qu'il faut nommer un référent. Le Centre de Gestion propose d'être le référent sur

la RGPD par la signature d'une convention.

Le maire a rappelé à l'assemblée que le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) a imposé un volume important d'obligations destinées à prendre en compte l'adaptation aux nouvelles réalités numériques et le renforcement des obligations de transparence, de responsabilité et de respect des droits des personnes.

Il a ensuite exposé que le volume important des obligations imposées par le RGPD rendait opportune la mutualisation de cette mission au niveau du Centre de Gestion dont le Conseil d'administration a délibéré favorablement en vue de sa mise en place.

L'adhésion à ce nouveau service se matérialiserait par la signature d'une convention entre les parties dont un exemplaire a été présenté au Conseil municipal lequel a été invité à en délibérer.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère à l'unanimité et décide d'autoriser monsieur le maire à signer la convention relative à l'adhésion à la mission Délégué mutualisé à la protection des données entre la commune et le Centre de Gestion.

Communautés de communes Armagnac Adour

Le maire fait le point sur les activités de la communauté de communes Armagnac Adour (CCAA) et notamment lit le dernier compte rendu du conseil communautaire du lundi 9 novembre 2020 à Sarragachies.

L'ordre du jour portait sur : Attribution de la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'école de Viella : une architecte a été choisie pour mener à bien cette opération.

Attribution du marché investissement Voirie : pour notre commune, c'est la société Colas Sud-Ouest qui interviendra.

Modification du tableau des emplois : il s'agit de renouveler des contrats (RAM) et de supprimer des emplois devenus inutiles.

Mise en place du RIFSEEP : il s'agissait de mettre en place ce régime indemnitaire aux agents concernés, à savoir la filière médico-sociale (EJE) et les techniciens (cadres B) de la filière technique.

En direct du conseil municipal

Finances : il s'agissait de contracter un emprunt de 330.000 € et de mettre en place une ligne de trésorerie.

Action sociale : le président a signifié que la modification des statuts est adoptée à la majorité qualifiée. Il a entamé une procédure pour se porter acquéreur du cabinet médical laissé vacant depuis le départ à la retraite des trois médecins.

PLUi : le dossier continue. Le maire relate sa rencontre avec le cabinet. Il s'agissait de discuter trois points litigieux. Les deux premiers concernaient Plaimont. Le maire rappelle au cabinet que les terres sont à Plaimont et que ce dernier peut les utiliser pour des activités de stockage. Il rappelle aussi que ces terres sont protégées par une digue et que de toute façon ce ne sont pas des locaux de nuit. Enfin sur une zone constructible route du Béarn il y a un différend entre les souhaits du conseil municipal (rendre constructible ce terrain) et la position du responsable du SCOT (cette terre ne fait pas partie d'un hameau), elle restera donc en zone naturelle ;

Audioconférence avec le Préfet : le président a relaté sa rencontre téléphonique avec le Préfet. Il a notamment évoqué les injonctions paradoxales de l'Etat qui livre des messages contradictoires (faciliter la transition énergétique par des énergies solaires et interdire les hangars solaires aux agriculteurs / redynamiser les centres des bourgs mais leur poser des contraintes intenable en périmètre historique ...)

Point sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

La responsable des finances s'est excusée. Elle laisse juste un message concernant des travaux à effectuer sur les toitures des écoles.

Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Coralie CANTAU

Le maire signale à la responsable de la commission que la distillerie Chauvet a cessé ses activités. Un avis publié dans un journal du Gers signifie la reprise du site par une société de Gironde. Mais l'activité de distillation a cessé. Il s'agira uniquement de stockage. C'est donc un dossier sur la pollution à Saint-Mont qui s'achève après plus de 25 ans de procédures !

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente : Pauline ICART-FABIOL

Il s'agit de remplacer les arbustes morts dans la haie servant à délimiter le parking du foyer du parc du Monastère. Les deux agents d'entretien se chargeront de les replanter puisque c'est la bonne époque (Sainte-Catherine). Il conviendra de savoir où ont été achetés les premiers arbustes.

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH
Ce thème a été traité en point 5. Mais Christine BOUEILH rappelle que le document unique d'évaluation des risques professionnels doit être maintenant rédigé.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT

Il s'agit de procéder à l'évaluation des agents communaux. Michel GRIMAUD a été recruté récemment et donc il ne sera pas concerné. La commission arrête donc un calendrier pour recevoir les agents individuellement.

Travaux : Président : Corentin JEGUN.

Plusieurs points sont évoqués !

Toiture de l'école : Julien BIANCHI a été saisi. Il doit donc

corriger des tuiles cassées, et enlever un nid d'abeilles sur la toiture du logement n° 1. Pour le logement n° 2, il s'agit de réajuster des tuiles coupées trop court mais l'agent d'entretien pense le faire de l'intérieur quand il faudra refaire le lambris. Décorations de Noël : le maire propose de les mettre en place dans la semaine du 30 novembre 2020 au samedi 5 décembre 2020 afin que cette période morose puisse prendre quelques couleurs. Pour cela, il fixe comme calendrier : Mardi : les agents d'entretien apportent les décorations au foyer – Mercredi : André LEPELLETIER, Jean-Louis LABRUFFE, les agents d'entretien et lui prépareront les pieuvres électriques et les guirlandes dans les arbres. Samedi : installation, en corvée, des traversées de rue. Elagage des acacias du chemin de ronde : Corentin pense qu'avec la nacelle ce travail peut être effectué en régie. Il est inutile de faire venir Adour Elagage Tursan. Impasse de Bazène : Une habitante veut solutionner le problème des écoulements d'eau. Le conseil municipal donne son accord.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs – Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA

La période est triste et la crise sanitaire laisse les gens perplexes. Les réveillons collectifs sont interdits et il n'y a aucune chance que les vœux du maire puissent se tenir (la sortie totale de confinement est prévue le 15 janvier 2020). Aussi le maire et Nathalie réfléchissent à une solution pour marquer ce changement d'année.

Divers

Stockage des données de la mairie

Le maire signale que les données de la mairie doivent être stockées et que l'utilisation d'un disque dur externe n'est pas une bonne solution. En effet, cet élément externe peut être défectueux, voire détruit tout comme les ordinateurs de la mairie. Il faut donc se tourner vers un stockage en ligne, vers des serveurs sécurisés appelés « cloud ».

Toutefois, la législation française est formelle : les collectivités territoriales, si elles désirent recourir à un service de « *cloud computing* », n'ont pas le droit de traiter avec un prestataire étranger. C'est ce que rappelle une circulaire signée du directeur général des collectivités locales et du directeur chargé des archives de France, publiée la semaine dernière.

En fait les utilisations des solutions du marché type Google Drive, Amazon, Dropbox, PCloud Sont formellement interdites. Il convient de faire appel à un prestataire français, avec des serveurs sécurisés situés sur le territoire français. Il présente donc la société Leviaa, jeune société qui permet de stocker des données, via des serveurs français, avec une assistance téléphonique, et un abonnement de 10 € par mois pour un téraoctet (1 To), ce qui est largement suffisant pour toutes les données. De plus, cette société compense les émissions de gaz carbonique.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, l'autorise à signer une mise à disposition d'espace de stockage chez la société Leviaa et à s'abonner (règlement par facture mensuelle ou facture annuelle) pour sécuriser les données de la mairie.

La séance est levée à 23 heures.

